



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCISION N°2024 - 55

**PORTANT ADOPTION DE L'EXPERTISE SANITAIRE INTITULEE
« MELANOMES CUTANES – DU DIAGNOSTIC AU SUIVI »**



Le Président de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L.1415-2 et D. 1415-1-8 du code de la santé publique relatifs aux missions de l'Institut,
Vu l'article 28 du règlement intérieur en vigueur de l'Institut relatif à la commission des expertises,
Vu le cadrage des travaux d'expertises validé par l'Institut le 11 décembre 2023,
Vu l'avis de la commission des expertises en date du 1^{er} juillet 2024 relatif à l'outil pour la pratique du médecin généraliste intitulé « Mélanomes cutanés – Du diagnostic au suivi »,
Vu la version modifiée de l'expertise susvisée en date du 28 août 2024,

DECIDE :

Article 1

Compte tenu du respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'expertise sanitaire et du respect des règles de qualité, de méthode et des règles déontologiques édictées par l'Institut national du cancer, l'expertise ci-jointe intitulée « « Mélanomes cutanés – Du diagnostic au suivi » » est adoptée en deux formats :

- Outil pour la pratique du médecin généraliste,
- Fiche 10 points clés.

Article 2

La décision d'adoption est publiée au Registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait le 2 septembre 2024

SIGNÉ

Pr. Norbert IFRAH
Président

52, avenue André Morizet
92100 Boulogne-Billancourt - France
Tél.: +33 (0) 1 41 10 50 00 - e-cancer.fr
N° SIRET: 187 512 777 000 33
Code APE: 8412 Z